



**PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION
LA FOURMILIERE
2 MAI 2023**

Sont présents/tes :

Comité :

Mmes Alexandra Martin-Gante, présidente, Chantal Dayer Rytz, caissière-comptable, Cécile Hartweg, membre et Maryline Balmelli, vice-présidente

Personnel de la Fourmière :

Mmes Cécile Bra, directrice, Marion Hofer, Aline Gruaz, Lucie Schmoutz, Cathy Rogivue, Chloé Tardy, Patricia Bussy et Thalia Fernandez

Représentante de la municipalité : Mme Christelle Détraz

Parents :

Mme Nicole Aeberhard, Mme Almeida Marlène, M. Lionel Brocard, Mme Maria Carvalho, Mme Géraldine Egli, M. Serge Galofaro, Mme Amel Gasc, Mme Jehane Guillin, Mme Célia Guillerm, M. Romain Jaquier, M. Dikolela Kalubi, Mme Sania Kordic, Mme Caroline Krattinger, Mme Laurie Leuba, Mme Alicia Lobato Martinez, Mme Sylvie Niederer, Mme Mirela Pascu, Mme Léonie Schoeb et Mme Nevena Tomasic Ramondetti,

Vérificatrices aux comptes : Mmes Guillerm et Guillin

Excusés : 33 familles

23 familles n'ont pas répondu

1. Adoption de l'ordre du jour

Adopté à l'unanimité

2. Approbation du PV de l'assemblée générale virtuelle du 25 avril 2022

Approuvé à l'unanimité

3. Mot de la présidente – Mme Alexandra Martin-Gante

Bonsoir chers parents,

J'espère que vous et vos familles allez bien. Au nom du Comité, je tiens à vous remercier de votre présence, qui témoigne de votre soutien et intérêt pour notre Association.

Cette Assemblée est en effet l'occasion de faire plus ample connaissance, de partager des informations importantes et répondre à toute question que vous pourriez avoir.

Je salue la présence de Mme Détraz, municipale, et vous propose de passer au vif du sujet, soit à l'adoption de l'ordre du jour, puis à l'approbation du PV de l'AG de l'an dernier. (points 1 et 2 de l'ordre du jour)

Point 3 de l'ordre du jour : rapport de la Présidente :

Cette structure ne serait rien sans notre formidable équipe éducative !

Notre équipe éducative se compose de :

Madame Cécile Bra, directrice de l'UAPE,

Mme Aline Gruaz, éducatrice,

Mme Marion Hofer, éducatrice, et bras droit administratif de Mme Bra

Mlle Chloé Tardy, éducatrice

Mme Lucie Schmoutz, assistante socio-éducative, qui nous quitte fin juillet. Nous lui souhaitons d'ores et déjà plein succès pour la suite de sa vie professionnelle et personnelle et la remercions pour son travail.

Mlle Thalia Fernandez, assistante socio-éducative

Mlle Cathy Rogivue, précédemment auxiliaire, depuis septembre de l'an dernier étudiante HETSL et qui devient assistante socio-éducative dès août 2023

Mme Patricia Bussy, auxiliaire

Mme Andrea Zimmerman, notre fidèle remplaçante, qui n'a pas pu être là ce soir.

Je tiens à remercier chaleureusement toute l'équipe pour son très bon travail, sa flexibilité, sa cohésion, son esprit d'équipe et sa rapidité à trouver des solutions de remplacement quand cela est nécessaire. Nous lui devons le bon fonctionnement de notre structure. MERCI.

Je tiens également à remercier Mme Chantal Dayer Rytz, notre fidèle comptable, pour son excellent travail et mes collègues du Comité.

Comité :

Nous sommes maintenant 4 au Comité depuis l'an dernier. Mme Dayer Rytz et moi-même sommes là depuis « très » longtemps. Mesdames Balmelli (vice-présidente) et Hartweg (membre) nous ont rejointes l'an dernier et je dois dire que nous fonctionnons très bien !

Dans cette situation, le Comité se représente donc dans son intégralité.

Soyez certains, chers Parents, que le Comité soutient toute l'équipe éducative. Nous travaillons main dans la main pour assurer le bien-être de vos enfants et sommes à disposition.

Merci à vous tous pour votre confiance.

4. Intervention de Mme Cécile Bra, responsable du lieu d'accueil

Chers parents,

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre présence.

Merci également à la municipale Mme Detraz d'être présente ce soir.

Mme Martin-Gante ayant déjà fait le point sur l'équipe, je ne vais rien ajouter si ce n'est les remercier. Merci chères collègues pour votre travail et votre bienveillance envers les enfants.

Je vous rappelle que nous sommes, autant l'équipe éducative que moi-même, toujours à votre disposition, n'hésitez donc pas à nous solliciter si nécessaire !

Pour ceux qui étaient présents lors de l'AG de 2022, nous avons évoqué le manque de place conséquent que nous rencontrons. Rien de neuf malheureusement, nous manquons toujours de place, comme partout...

Suite à cette assemblée et à l'implication de certains parents, que je remercie, la commune de Lonay, que je remercie également, a pu trouver une solution pour désengorger un peu la Fourmilière sur les repas de midi. Ils ont mis en place un accueil pour les 6P à la cantine scolaire. Tous les parents ont été d'accord de les inscrire là-bas l'année dernière, ce qui a libéré une 10aine de places par jour sur les midis pour les plus jeunes. Nous avons en parallèle fait une demande urgente au réseau AJEMA pour ouvrir un groupe supplémentaire les après-midis. Cette demande avait été acceptée en juin et nous accueillons donc 48 enfants les après-midis depuis la rentrée d'août 2022.

Nous rencontrons les mêmes difficultés pour cette année, cependant certains parents de futurs 6P sont plus réfractaires à inscrire leurs enfants à la cantine pour les midis.

Nous avons donc pris la décision de ne plus laisser le choix et de modifier notre règlement interne dès 2024. Cela signifie donc que dès la 6P, les enfants iront manger à la cantine à midi. En revanche, ils pourront toujours venir les matins et les après-midis chez nous.

Le 2^{ème} point que j'aimerais aborder est les nouvelles conditions générales du réseau. Vous les avez reçues par mail et celles-ci seront effectives dès le 1^{er} août 2023.

Dans les grands changements, il y a :

- La liste d'attente : ils ont mis un système de point(s) pour prioriser les enfants en liste d'attente. Cela signifie que les fratries n'ont plus la priorité comme jusqu'à l'heure actuelle. Il faut donc impérativement inscrire les futurs petits frères et sœurs le 1^{er} août de l'année d'avant pour être « bien placé » dans la liste d'attente
- La majoration de 20% du revenu imposable pour les indépendants
- Le chômage : il n'y a plus de diminution de fréquentation lorsqu'un parent est au chômage.

5. Rapport de la comptable – Mme Chantal Dayer Rytz envoyé par courriel à tous les parents le 28 avril 2023 :

Présentation des comptes 2022

Comptes de pertes et profits :

Les principales **charges** sont :

Les charges liées au personnel, soit CHF 527'760.71, représentant 70 % des charges totales.

Le loyer + charges de CHF 88'200.-, soit 11.75% des charges totales selon bail à loyer en vigueur.

Les frais de repas et collations de CHF 98'941.4, soit 13.18 % des charges totales.

Les produits :

Les prestations repas et présence :

CHF 380'319.20 soit une facturation moyenne de CHF 31'693.26 par mois

Les revenus des centres aérés : CHF 11'722.85

Totalisant CHF 392'042.05 de revenus parents, soit 40 % des produits d'exploitation

Les subventions :

La FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jours des Enfants) nous a versé :

CHF 154'348.- de subventions ordinaires,

CHF 1'500.- de soutien pour la formation,

CHF 17'280.- aide au démarrage (nouvelles places d'accueil dès août 2022 pour les après-midi)

CHF 6'878.05 20 % rabais aux parents sur facture novembre 2022

L'AJEMA (Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne) nous a versé CHF 276'820.- de subventions ordinaires,

Le bénéfice de l'exercice, soit **CHF 255'371.99** est composé de :

CHF 105'965.55, relatif au bénéfice de l'exercice 2020

CHF 50'865.-, relatif au bénéfice de l'exercice 2021

CHF 98'542.44, relatif au bénéfice de l'exercice 2022

=> Ces montants seront retournés à l'AJEMA et réparti de la manière suivante :

CHF 246'524.99 en faveur de l'AJEMA

CHF 8'847.- en faveur de la FAJE

Les principaux postes du **Bilan** sont :

A l'Actif :

Les liquidités au 31.12.2022 : CHF 277'352.19

Le CCP 1 affichait un important disponible (274'721.21) du fait que les bénéfices de 2020 et 2021 n'avaient pas encore fait l'objet des décomptes finaux de l'AJEMA.

Créances :

Débiteurs : CHF 14'634.10

Actifs transitoires :

Loyer janvier 2022 payé à l'avance

Contribution de la FAJE au 20 % de rabais octroyé aux parents en novembre 2022 à recevoir

Actifs immobilisés :

Mobilier CHF 21'200.- et Informatique CHF 600.- : aménagements des nouveaux locaux effectués en 2018 avec les fonds de la Commune de Lonay et de la Loterie Romande, dont le pendant est dans les passifs sous capital privé.

=> Ces postes continuent à être amortis (en 10 ans au total).

Au passif :

Les soldes des comptes courants AVS et LPP au 31.12.2022.

Passifs transitoires :

Les charges à payer :

Frais de vaisselle et nettoyage facturés par la commune de Lonay d'octobre à décembre 2021, LPP d'octobre à décembre, Swisscom décembre 2021, décomptes assurances accident et pertes de gains, AVS décompte final 2022.

Produits constatés d'avance : entrées fin décembre sur le CCP concernant des redevances pour janvier 2023.

Capital privé :

Don de la Loterie Romande et Don de la Commune de Lonay

Ces fonds ont servi à l'aménagement des locaux de la Fourmilière.

- ⇒ Les paiements pour l'aménagement n'ont pas transité dans les comptes de pertes et profits, car ce financement n'a pas été effectué par le réseau AJEMA. Ces postes sont amortis en même temps que le poste Mobilier précité.

Le bénéfice/perte reporté de CHF 19'560.94

6. Rapport des vérificatrices des comptes

Les multiples sondages ont permis de constater que les justificatifs concordent toujours avec la comptabilité tenue. Au vu du résultat, les vérificatrices aux comptes, Mmes Guillerm et Guillin proposent d'approuver les comptes au 31.12.2022 et de décharger le comité et les vérificatrices.

7. Approbation des comptes 2022 et décharge au comité et aux vérificateurs

Approuvés à l'unanimité et décharge donnée

8. Présentation du budget 2024 – Mme Chantal Dayer Rytz

Présentation du budget d'exploitation 2024

Les charges :

Les charges salariales totalisant CHF 586'875.91 tiennent compte des augmentations des annuités du personnel existant et des éventuels remplacements en cours d'année.

Elles comprennent les charges patronales et représentent avec les assurances 71 % des charges totales.

Le loyer : CHF 84'000.-/an, soit CHF 7'000.- par mois, plus les charges de CHF 4'200.--/an représentant 10.2 % des charges totales.

La charge « Achats de repas + collations » de CHF 120'000.- est basée sur une moyenne de 70 repas les lundis, mardis, jeudis et vendredis et 25 repas les mercredis sur 38 semaines, ainsi que les petits déjeuners et goûters.

Elle représente 13.88 % des charges totales.

Au niveau des produits :

Contributions parents : CHF 379'104.- : soit environ CHF 31'592.- de facturation mensuelle + les centres aérés.

Le pourcentage de la contribution parents devrait atteindre 45 % des produits d'exploitation.

Les subventions de l'AJEMA et de la FAJE sont projetées à hauteur de 55 % des produits d'exploitation, dont 35 % pris en charge par la FAJE.

9. Nomination des vérificatrices aux comptes

Mmes Egli et Guillerm se sont présentées pour les postes de vérificatrices. Mmes Guillerm et Egli ont été élues par l'assemblée comme vérificatrices des comptes.

10. Élection du comité

Mme Alexandra Martin-Gante, présidente,
Mme Chantal Dayer Rytz, caissière-comptable
Mme Maryline Balmelli, vice-présidente,
Mme Cécile Hartweg, membre ont été élues à l'unanimité

11. Divers

Aucun point n'a été ajouté

12. Clôture - verre de l'amitié

L'assemblée générale s'est terminée aux environs de 20.40